# Association Provinciale des Locataires de Logements Municipaux du Québec Inc.

MEMOIRE

COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

L'Association Provinciale des Locataires des Logements Municipaux du Québec Inc. a été fondée en mai 1979 et nous regroupons toutes les associations de locataires ou comités de citoyens vivant dans des logements municipaux.

Ces associations venues de diverses régions de la province ont éprouvé le besoin de se regrouper afin de faire valoir leurs droits et les défendre. Mais, il faut plus qu'une entité légale pour atteindre ou réaliser un tel objectif. Il faut une communauté de participation.

La spécificité d'une communauté c'est qu'elle a quelque chose en commun, par exemple, le fait de demeurer dans un même milieu, une même ville ou une même région est un "élément commun", mais il ne suffit pas. Il faut que les familles perçoivent, connaissent et considèrent ce fait d'avoir quelque chose en commun comme un lien mutuel important; car aucun programme d'entraide, aucune action communautaire n'a de chance de réussir si elle ne repose pas au préalable sur une connaissance des ressources et des besoins du milieu, et surtout sur la participation des familles qui y résident.

La méthode qui est apparue la meilleure pour faciliter cette prise de conscience de "ce qu'on est et ce qu'on a en commun" et pour "développer un esprit communautaire", c'est en effet en inventoriant elles-mêmes leurs ressources et leurs besoins, que les familles éprouveront leurs valeurs et leurs capacité de participation.

# TABLE DES MATIERES

HISTORIQUE DE L'ORGANISME ..... P. 1

OBJECTIFS ..... P. 1

RECOMMANDATIONS ..... P. 7

On a beaucoup parlé ces derniers temps de ressources humaines. De quoi s'agit-il exactement ? Le concept de ressource humaine peut englober tout ce qui appartient particulièrement, à un individu, à une famille, à une collectivité - "attributs physique, biologique, psychologique et culturel. Ces attributs contribuent à faconner les valeurs sociales qui sont "une manière d'être ou d'agir qu'une personne ou une collectivité reconnaissent comme idéal".

Les valeurs sont donc toujours spécifiques à une société. Elles sont un mélange de raisonnement et d'intuition spontanée et directe, qui revêt aussi une charge importante d'affectivité dans des formes hiérarchiques variables. A cette hiérarchie des valeurs se relie directement la hiérarchie des besoins en perpétuelle transformation.

Il y a deux catégories de besoins:-

- Les besoins obligations;
- Les besoins aspirations.

Voici ce que font les premiers. Ceux dont la satisfaction est absolument nécessaire pour vivre et qu'un gouvernement ne peut éviter de prendre en considération dans une société donnée, à un moment donné de son évolution.

Les seconds sont ceux dont la satisfaction permet à l'homme de se perfectionner, de progresser, de "s'élever au dessus de lui-même". Selon le développement d'une société, les besoins-aspirations tels que des activités éducatives et culturelles deviennent progressivement des besoins obligatoires avec l'augmentation du niveau de vie. Et nous nommons entre autres: Les besoins d'instruction jusqu'à 16 ans, celui de l'éducation des adultes.

Ainsi, les besoins qui nous préocupent le plus dans une association sont la prise en charge des citoyens dans leur milieu. C'est pour nous une réalité. Après deux ans d'existence, L'Association Provinciale des Locataires des Logements Municipaux du Québec Inc, (A.P.L.L.M.Q. Inc.) est une réalité. Ce qu'il nous faut penser, c'est que depuis une dizaine d'années, la Société d'Habitation du Québec (S.H.Q. ) a établi ou fait établir par les Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) des critères d'éligibilité qui sont les suivants:

Familles économiquement faible revenu, Familles ou bénéficiaires d'aide sociale, Familles monoparentales et quelques autres cas particuliers et ceci s'applique aussi aux personnes agées qui dans certains cas ne doivent pas avoir d'autre revenu que leurs prestations en raison de leur âge (65 ans et plus). Une telle sélection produit conséquemment une concentration de la pauvreté avec tout ce qu'elle peut amener de problèmes multiples.

C'est ainsi qu'après deux ans au sein de l'A.P.L.L.M.Q. l'objectif visant à une "prise en charge collective" est toujours plus vivant - l'objectif principal des associations de locataires doit être et est, <u>la défense des intérêts et des droits des locataires par la participation</u>.

Participer c'est être informés;
c'est exercer un pouvoir de décision;
c'est contribuer à l'exécution de la décision et de son contrôle.

Participer, c'est aussi: "permettre à une association de jouer un rôle très actif dans l'administration d'un programme municipal d'habitation et de lutter pour changer les politiques qui doivent l'être et de s'affirmer comme un interlocuteur valable auprès des autorités concernées.

Ce qui ressort de ces objectifs, c'est la "prise en charge collective":-

A.- Sensibiliser les citoyens à créer un esprit communautaire à s'entraider à même un action commune constructive.

B.- Susciter la participation des citoyens à la définition des besoins de leurs associations comme à ceux de l'un ou l'autre des groupes de L'A.P.L.L.M.Q. et en établir les priorités.

C.- Proposer des éléments de solution et promouvoir des services communs et une action sociale qui amène des changements positifs et efficaces, en stimulant la participation des citoyens.

La participation est donc le but ou l'axe essentiel dans lequel et par lequel s'opèrent les objectifs de L'Association Provinciale des Locataires des Logements Municipaux.

La participation donne des possibilités d'expression et l'on sait que, sur ce plan un quartier populaire souffre d'une pauvreté de moyens d'expression en même temps qu'il est riche de capacitées inexplorées.

Il est significatif, en ce sens, que les résidents des complexes d'habitation à loyer modique (H.L.M.) sont sur l'aide sociale pour la plupart des résidents, soit environ 58%. Il est significatif, en ce sens, que les résidents des complexes H.L.M. doivent être indéniablement considérés comme un milieu "défavorisé" sur le plan socio-économique et conséquemment vulnérable sur le plan familial. Il reste que la situation socio-économique de ces familles est complexe. Elle suscite plus d'une question, entre autre: Quel impact peut créer dans un miliqu donné, le fait que 50% des familles vivent d'allocations sociales ? Cette situation pose aussi aux familles et aux associations tout un défi. Une étude sur la pauvreté au Canada confirme ce dilemme dans lequel elles sont enfermées.

Lorsque le chômage dans l'ensemble de la population est d'environ 6%, il n'existe pratiquement pas de possibilité d'emploi pour une personne sans qualification, peu instruite et incapable, généralement parlant d'affronter la concurrence...

Un nombre exceptionnellement élevé de personnes (200,000) viennent chaque année grossir les rangs de la population active canadienne, et le fait que la société devienne de plus en plus automatisée et de plus en plus technique, offre peu d'espoir de voir la situation s'améliorer. Selon cette assertion, il est probable que le degré d'instruction ait une forte influence sur leur situation socio-économique, comme par ailleurs sur leur niveau de vie culturelle.

Au Québec, on a compté que 40% des chefs de familles ont dépassé leur huitième année, tandis que dans les complexes d'habitation (H.L.M.), nous n'en trouvons que 32.6%.

Ici, pour l'Association Provinciale des Locataires des Logements Municipaux du Québec, se pose la question de l'opportunité d'un programme d'information et d'éducation populaire face au monde du travail, si seulement il y a programme qui ne soit un cul-de-sac.

En plus de se voir acculés à une situation socio-économique pratiquement sans issue valable, les bénéficiaires sociaux, les chômeurs à répétition seraient souvent ou encore classés comme irresponsables.

Pourquoi ne pourrait-on pas promouvoir une action communautaire qui saurait faire valoir les potentialités de chacun en les engageant à l'avancement des associations, locales régionales et provinciale ? Il y a certes place à la créativité et aux initiatives.

Après un bref examen de la situation à l'Association Provinciale des Locataires des Logements Municipaux du Québec, nous voyons que la situation est spécifique aux résidents des logements municipaux, et c'est ce que nous voulons faire connaître à la Commission Jean, contrairement aux autres organismes qui fonctionnent soit d'une part les groupes sociaux et d'autre part, les groupes de la famille, nous nous considérons comme un groupe social-familial et on se diffère en ce sens que nous visons à la formation globale de l'adulte en tant qu'individu et en tant que responsable d'une famille.

Il ne s'agit pas pour nous de dispenser une formation spécialisée mais de répondre à des besoins immédiats des individus et de les aider à mieux vivre des situations de leur vie quotidienne.

Pour toutes ces raisons, nous réclamons une reconnaissance officielle de notre statut d'éducateurs populaires.

L'éducation populaire, comme son nom l'indique s'adresse à la population en général, ce qui lui confère une spécificité particulière quant aux méthodes à employer et aux éducateurs-animateurs dont elle a besoin.

Nos méthodes diffèrent de la pédagogie traditionnelle et les professeurs en sur-nombre dans les écoles primaires et secondaires ne possèdent pas la formation adéquate pour répondre aux besoins des adultes, même sur le plan académique.

Notre pédagogie part du vécu des personnes et tend à les amener à solutionner les problèmes qu'ils vivent, par l'animation et la participation. Pour aider efficacement tous les locataires des logements municipaux de la province, nous devons voir à la formation adéquate de nos bénévoles.

L'Etat reconnait le droit à l'éducation, mais la masse monétaire affectée à l'éducation des adultes est tellement insuffisante qu'elle ne permet pas à l'individu ou à notre organisme d'exercer ce droit. L'Education n'est pas la propriété de l'état , même s'il a un rôle à jouer, mais celle de l'auto-éduquant.

A cause de cette carence dans l'accessibilité à l'éducation populaire, l'état doit faire des lois de protection qui approchent de la surprotection. Notre organisme, en aisant les individus à se prendre en mains et à être des adultes pleinement responsables fait plutôt de la prévention.

Nous fournissons à l'auto-éduquant un support et un processus d'accompagnement spécifiques dont la richesse et la force éducationnelle n'ont pas d'équivalent, car nos bénévoles sont disponibles pas seulement à heures fixes.

La Direction Générale de l'Education des Adultes (D.G.E.A.) accorde une infinie partie de son budget insuffisant pour répondre à nos besoins réels. De plus, la D.G.E.A. accorde ses subventions selon ses propres critères qui varient d'une année à l'autre.

Nous dénonçons cet état de fait, car il nous incite à maquiller nos programmes et à travestir nos objectifs sous peine de voir nos maigres subventions annulées ou coupées à tel point, qu'il nous est très difficile de progresser.

Nous avons la prétention de refaire un être humain complet que la société de consommation a défait. En cela réside notre apport économique en plus de notre richesse humaine et du support de notre aide collective.

En conséquence, nous exigeons que l'état nous reconnaisse comme des agents de l'éducation populaire dans le milieu, cette exigence implique:

1.- La reconnaissance des dimensions multiples de l'individu.

2.- La reconnaissance des démarches d'accompagnement nécessaires à cette forme d'éducation populaire et permanente.

3.- La reconnaissance de la richesse de la forme unique dispensée par notre organisme.

Nous ne nous contenterons pas d'une reconnaissance verbale. Nous comptons que cette reconnaissance s'accompagne des mesures suivantes:

PREMIEREMENT: Des subventions qui répondront en terme de masse monétaire à nos besoins;

DEUXIEMEMENT: Des subventions qui répondront à nos buts et critères particuliers;

TROISIEMEMENT: Des réponses à nos demandes d'octrois au premier juin, pour nous permettre de mettre en oeuvre les programmes sans devoir les amputer en cours de route;

QUATRIEMEMENT: Un minimum de paperasse à remplir, notre organisme étant reconnu et connu et notre personnel étant tous des bénévoles.

Lorsque ces conditions seront remplies, nous aurons la preuve que les pouvoirs publics auront reconnu notre importance et notre utilité comme un réseau organisé de l'éducation des adultes.

Espérant que nos remarques ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd et que les nombreux rapports que vous recevrez ne resteront pas "sur les tablettes", nous demeurons,

Solidairement vôtre,

ASSOCIATION PROVINCIALE DES
LOCATAIRES DES LOGEMENTS
MUNICIPAUX DU QUEBEC INC.

Par: Jean Claude Lefebvre

Jean-Claude Lefebvre, président

LTD/
p.j.